

Conditions générales de location meublée.

1/. Réservation et acompte.

Vous nous retournerez sous 72 heures votre contrat de location signé, accompagné d'un versement d'acompte égal à 30% du séjour ,(hors option) ,(selon mode de réservation).

Nous ne pouvons accepter la réservation de personnes âgées de moins de 18 ans.

La signature du contrat implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales. Pour les règlements, ils doivent toujours s'effectuer par virement sur le compte bancaire indiqué, l'intégralité des frais bancaires restant à la charge du donneur d'ordre. Compte tenu des délais de transmission d'un ordre bancaire et afin de pouvoir maintenir l'option de réservation jusqu'à réception des fonds sur le compte, il sera demandé au locataire de nous adresser par E-mail la copie de l'ordre de virement et du contrat de location sous 72 heures.

2/ Tarifs.

Aucune contestation concernant le prix du séjour ne pourra être prise en compte après la signature du contrat. Il appartient au locataire d'apprécier avant la signature si le prix lui convient. Les charges supplémentaires (options obligatoires et facultatives) doivent être réglées au propriétaire ou son représentant à l'arrivée du séjour.

3/ Solde.

Le solde est à envoyer au propriétaire 30 jours avant la date d'arrivée dans les lieux (selon mode de réservation). Nous n'accepterons pas de règlement du solde à l'arrivée. En cas de non-respect de ce délai, votre location pourra être annulée de plein droit sans préavis. Pour les réservations de dernière minute, le solde devra être envoyé en même temps que le contrat signé.

4/ Annulation.

Les conséquences de l'annulation d'une maison. Elle entraîne la perception de frais variables selon la date à laquelle elle intervient.

- En cas d'annulation (le locataire doit aviser le propriétaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la date de réception de cet avis déterminant le barème à appliquer. Cependant, si l'annulation intervient :
Plus de 30 jours avant la date d'arrivée, seul l'acompte restera dû .
Moins de 30 jours avant la date d'arrivée, les frais d'annulation seront de 50% du montant de la location (hors options) .

- Si un cas de force majeure entraînait la destruction de la maison ou l'impossibilité de mettre à disposition la maison, l'intégralité des sommes versées seraient remboursées au locataire, sans qu'il puisse prétendre à des remboursements ultérieurs. En cas d'annulation à l'initiative du propriétaire, celui-ci rembourse 100% des sommes encaissées. Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée, ne donne lieu à aucun remboursement. Même en cas de rapatriement, il appartient au locataire de souscrire une assurance appropriée.

5/. Assurances.

Responsable de tous les dommages survenant de son fait, le locataire est tenu d'être couvert par un contrat d'assurance villégiature pour les risques locatifs (vols, incendie, dégâts des eaux...). Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances) et en adresser un au propriétaire sur simple demande.

6/ Dépôt de garantie.

Pour toutes les locations meublées un dépôt de garantie est exigé. A l'arrivée du client dans la location, un dépôt de garantie (chèque ou espèces) est demandé par le propriétaire afin de prévenir le logement contre tous les dommages et vols éventuels. En cas de défaut de versement, nous ne pouvons accepter votre entrée dans les lieux. Il n'est pas encaissé, sauf en cas de non paiement des charges et dégâts éventuels. Il sera restitué au locataire dans un délai de 15 jours suivant le départ si aucune dégradation ou dommage (coût de remplacement de tout objet perdu, détruit ou détérioré) n'a été constaté dans le logement et si il est rendu en bon état de propreté. Le locataire répond de tout dommage que lui ou les personnes l'accompagnant pourraient causer intentionnellement ou par négligence.

7/ Arrivée et départ.

Les arrivées se font entre 17 heures et 20 heures.

Lors de votre réservation, nous vous demandons de nous indiquer votre heure d'arrivée approximative pour que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions. Cet avis est impératif si l'arrivée n'a pas lieu à la date prévue au contrat, Les arrivées très tardives devront être signalées. En cas de retard, il est impératif de nous prévenir par téléphone afin que nous puissions nous organiser. En aucun cas le propriétaire ne peut être tenu responsable de votre retard, ni supporter les frais engendrés pour votre hébergement. Si le locataire ne se présente pas au rendez vous fixé et n'a pas informé la personne chargée de l'accueil de son absence, il perdra tous droits à la location. Dans ce cas, le propriétaire pourra immédiatement relouer aux meilleures conditions. Les départs doivent avoir lieu avant 10 heures, nous insistons sur le respect de l'heure convenue, le personnel de ménage intervenant sur des délais très courts, nous vous demandons de leur faciliter la tâche, comme nous l'avons demandé aux locataires qui vous ont précédé. Nous vous retrouverons sur place à l'heure que vous nous aurez fixés, pour l'état des lieux et la reprise des clés.

8/ Fournitures.

Votre location dispose d'un matériel de cuisine, vaisselle, ameublement et literie. La quantité de cet équipement est en rapport avec le nombre prévues au contrat. Les draps ainsi que le linge de toilette sont fournis à votre demande lors de la réservation (option facultative et payante) . Les locaux seront remis au locataire en parfait état de propreté et les machines en état de marche. Le locataire devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les éviers, lavabos, douches, wc, des objets de nature à obstruer et des produits détersifs pouvant détériorer les bassins de phyto-épuration, faute de quoi il serait redevable des frais occasionnés pour la remise en état de ces installations. Le locataire devra, avant son départ, remettre toutes les pièces du mobilier à la place où elles se trouvaient à son arrivée.

9/ Piscine.

La piscine est accessible de 10H00 à 20H00. Elle dispose entre autres, de sanitaires et d'une douche extérieure. Des transats sont également à la disposition des locataires. La piscine est commune aux locataires des villas et des propriétaires. Un comportement respectueux est de rigueur pour le bien-être de tous. Les enfants restent sous la stricte surveillance de leurs parents ou de toutes personnes qui en ont la responsabilité. L'accès à la piscine est strictement interdit à toutes personnes extérieures, non locataires. Le locataire reconnaît dégager entièrement la responsabilité du propriétaire en cas d'accident survenant à lui-même et sa famille. En cas de désaccord avec cette clause, le propriétaire vous demande de ne pas louer cette maison. Les abords : Les villas sont sur un terrain rocheux, avec des aménagements en cailloux, conservant l'aspect naturel du site. Le propriétaire ne pourra être tenu responsable des chutes et blessures éventuelles.

10/ Internet.

Une connexion Wifi est disponible gratuitement, le locataire s'engage à utiliser cet accès dans le respect des lois en vigueur. Le propriétaire ne peut être tenu responsable de la fluctuation du débit.

11/ Parking.

Un parking privé est réservé au locataire à l'intérieur de la Résidence.

12/ Taxe de séjour.

La taxe de séjour n'est pas comprise dans nos tarifs (règlement sur place à l'arrivée)

13/ Nuisances.

Le propriétaire ne pourra être tenu responsable des irrégularités, du manque de respect de chaque espace allouée entre les villas (trouble du voisinage, tapage nocturne....) ainsi que dans l'espace piscine. En cas d'une plainte pour nuisance, seule la responsabilité du locataire sera engagée.

14/ Obligations du locataire.

Le locataire doit se comporter en bon père de famille et veiller au bon entretien des locaux. Les locaux devront être rendus en état normal de propreté lors du départ (lavage et rangement de la vaisselle effectués, draps et linge de toilette rassemblés, barbecue nettoyé, sols lavés, poubelles enlevées.....). Le service de ménage de départ n'est pas inclus dans le prix, il devra être réglé à l'arrivée. Nous nous réservons le droit de facturer un supplément par des heures supplémentaires de ménage qu'occasionnerait une situation abusive. Le nombre de couchages prévu au contrat ne pourra être dépassé et l'apport de lits supplémentaires n'est pas autorisé. De même, il est interdit de monter des tentes dans le jardin ou d'y faire stationner des caravanes dans l'enceinte de la résidence. En cas de manquement à ces règles, le propriétaire pourra mettre fin à la location et appliquer une compensation proportionnelle (elle sera dans ce cas imputée sur le dépôt de garantie). Il est interdit de fumer à l'intérieur des villas ainsi que dans l'espace piscine.

15/ Réclamations.

Les éventuelles réclamations concernant le bien loué devront être formulées dans les 72 heures qui suivent l'entrée.

La Résidence A Torra.

En réservant, vous confirmez avoir lu et accepté les conditions générales de nos locations.

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé » .